



Dennis M. Walcott, Chancellor

Le 18 novembre 2011,

Cher parent ou tuteur,

Ce courrier a pour objet de vous informer de la forte probabilité d'une grève menée par le syndicat « local 1181 » des conducteurs de bus. Illégale à nos yeux, elle affecterait, immédiatement, le transport scolaire (bus jaunes) de plus de 152 000 élèves répartis sur toute la Ville.

Le Département de l'Éducation (DOE) de la Ville de New York lance un appel d'offre, pour signer un nouveau contrat avec une compagnie de bus jaunes, garantissant, pour l'année scolaire 2012-2013, le transport scolaire des élèves d'éducation spécialisée de pré-Kindergarten et des enfants de pré-school bénéficiant d'accompagnement précoce (early intervention). Les contrats qui s'appliquent aujourd'hui expirent fin juin 2012. Il est impératif d'aller de l'avant dès maintenant pour en sceller un nouveau.

Le syndicat des conducteurs de bus nous a fait savoir que, si l'appel d'offre ne comprend pas de clause protégeant les employés - qui préserverait à leurs travailleurs les droits associés à l'ancienneté, généralement accordés dans le service public s'il n'emporte pas le contrat - il allait appeler à la grève générale. Un tel scénario entraînerait de graves dérèglements, voire une interruption totale du transport scolaire en bus jaune.

Il s'agirait, selon nous, d'une grève illégale. C'est, en outre, d'autant plus déraisonnable quand on pense que la plus haute Cour de l'État de New York a récemment statué qu'il est possible de ne pas inclure de clause obligatoire de protection des employés dans nos appels d'offre. Parce que le syndicat nous a prévenus de son intention d'appeler à la grève, nous déposons, sans délai, une plainte pour pratique de travail déloyale auprès du Conseil National des Relations Professionnelles et lui demandons de chercher à obtenir une injonction de la cour fédérale aussi rapidement que possible.

Nous sommes profondément préoccupés par l'impact d'une grève sur nos élèves et familles, et nous voulons être prêts à y faire face.

Toutes les informations que nous aurons sur des perturbations du transport en bus seront publiées sur notre site web à <http://schools.nyc.gov>. Nous encourageons vivement les parents et tuteurs d'élèves usagers des bus jaunes - en classe de pré-Kindergarten, Kindergarten et des grades du 1<sup>er</sup> au 12<sup>e</sup> - de consulter régulièrement le site Internet pour être au courant des dernières nouvelles. Les médias et le 311 relaieront aussi les informations.

S'il y a grève, l'ensemble des règles suivantes s'appliquera *aux familles des élèves qui ont droit au transport en bus jaune*.

- Nous distribuerons des MétroCards à tous les élèves qui vont à l'école en bus jaune dès lors qu'ils le prennent à un *arrêt de bus scolaire (school bus stop)* qu'on leur a assigné. Les MétroCards seront mises à disposition dans les écoles. On peut les demander au bureau administratif de chacune. Nous avons déjà informé l'agence de transport Transit Authority qu'elle devra adapter la circulation au gonflement éventuel du nombre de voyageurs. Nous demandons aussi aux familles de penser à d'autres moyens de transport pour se rendre à l'école et en revenir en cas de perturbations.
- Les parents des élèves en pré-school ou en âge scolaire, titulaires d'un IEP, qui ont besoin d'un transport leur permettant de passer directement de *chez eux* à l'école, ainsi

que ceux des enfants de Kindergarten, 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> grade, peuvent demander une MétroCard pour le père/la mère ou le tuteur qui accompagnera l'élève jusqu'à son établissement scolaire.

- Nous rembourserons les frais réels de transport des élèves de pré-school ou d'âge scolaire, *titulaires d'un IEP exigeant le transport direct de chez eux* à l'école. Les parents qui emmèneront leur enfant à l'école en voiture seront défrayés de 51 cents par mile. Les parents qui feront conduire leur enfant à l'école en taxi ou en « car service » verront leurs frais de trajet couverts une fois dûment remplis les formulaires de demande de remboursement où seront joints les reçus du paiement des services. Il faut remplir un formulaire de demande de remboursement pour les dépenses faites chaque semaine. On peut se le procurer auprès du bureau administratif de l'école. Il faudra y préciser les jours d'école où vous avez utilisé un autre moyen de transport et si c'était le cas pour le trajet du matin et de l'après-midi. Les formulaires de demande de remboursement, ainsi que les reçus joints, sont à envoyer à Transportation Reimbursement Unit, 44-36 Vernon Blvd, Long Island City, NY 11101.

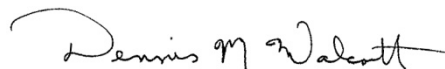
- S'il y a des perturbations du transport en bus scolaire, les sorties scolaires en bus jaune seront annulées. Les programmes des écoles après les heures normales de cours seront toujours animés mais le transport en bus scolaire ne sera pas assuré.

C'est une situation très difficile pour le système scolaire et nous sommes conscients qu'elle désespère nos élèves et familles. Tous les parents ou tuteurs d'élève sont astreints à estimer les besoins de leur enfant afin de prendre les meilleures dispositions pour que soit possible son transport entre sa résidence et l'école. Les élèves qui arriveront en cours en retard - de deux heures maximum -, en raison des perturbations du transport en bus jaune, seront excusés. Les enfants, qui ne peuvent pas venir à l'école parce que le transport en bus jaune est perturbé, seront marqués absents avec un code qui ne pénalisera pas l'historique de leur assiduité.

Nous déplorons la possibilité de ce qui pourrait s'avérer être un bouleversement majeur dans la vie des élèves et de leur famille. Nous gardons espoir que le syndicat des conducteurs de bus et du personnel d'accompagnement n'entreprenne pas une démarche si injustifiée en réaction au procédé légal, correct que doit suivre le Département de l'Éducation au nom de nos élèves et des contribuables de la Ville.

Si vous avez des questions supplémentaires à ce sujet, veuillez appeler notre service d'assistance téléphonique sur le transport scolaire au 718-392-8855 ou composez le 311.

Salutations distinguées,



Dennis M. Walcott, le Chancelier